

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

## TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE  
M

**ARRÊTÉ**  
Le Président de Limoges Métropole

du 30 septembre 2025

Portant délégation de signature à **Mme Marie CROUZOUILON**, Directrice en chef de Pôle proximité et environnement et à **M. Jean-Luc MAZEAU**, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole.

N° 26547

**Le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-1 et L. 521-10.**  
**M** la délibération n°23 du 17 avril 2025 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au Président.

**CONSIDÉRANT** que le Président peut donner, sous sa signature et sa responsabilité, par écrit, délégation de signature aux administrateurs généraux adjoints des services et aux responsables de services et que cette délégation peut être étendue aux administrations créées par l'organe délibérant ou l'exécutif.

**CONSIDÉRANT** que Mme Marie CROUZOUILON assure les fonctions de Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels au sein de Pôle proximité et environnement.

**CONSIDÉRANT** que M. Jean-Luc MAZEAU assure les fonctions de Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement.

**ARRÊTÉ**


**ARTICLE 1er** - Délégation est donnée, sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-1 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice du cycle de l'eau et des espaces naturels, au sein de Pôle proximité et environnement, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou admission des marchés publics des Directeurs du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime MARCHÉ, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre inférieurs à 33 000 € HT des Directeurs du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Demande de renseignements et avis sur les autorisations d'urbanisme de la Direction des espaces naturels.
- Déclaration d'ouverture de commencement de travaux et déclarations de projet de travaux relevant des Directeurs du cycle de l'eau et des espaces naturels.
- Rapports de conformité aux recommandations aux riverains d'eau et d'environnement et tout courrier s'y rapportant dans le cadre d'une vente.
- Courriers de réponses aux demandes, remarques, des riverains dans le cadre des procédures relatives aux transactions immobilières, qu'il s'agisse d'habitations administratives ou de biens de caractère de caractère ou de fonctionnement en plein.
- Courriers pour la Direction du cycle de l'eau relatif à la prise de rendez-vous, aux projets compensatoires, aux changements de statut.
- Courriers de convocation pour le service public d'assainissement non collectif.

## ARRÊTÉ

# Arrêté portant délégation de signature à Mme Marie CROUZOUILON, Directrice et à M. Jean-Luc MAZEAU, Directeur général adjoint des services, Responsable du Pôle proximité et environnement à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - Publié le 30 Septembre 2025

 26547.pdf  
(.pdf, 323,0 Ko)

 TÉLÉCHARGER